

Annexe 1

Seuils de publicité des marchés des collectivités territoriales, de leurs établissements
et de leurs groupements ainsi que des autres acheteurs (sauf l'État)

Pour les marchés de travaux

Montant hors taxe	Type de publicité
< 40 000 €	Pas de publicité obligatoire
de 40 000 € à 99 999,99 €	Pas de publicité obligatoire jusqu'au 31/12/2024 sinon publicité libre ou adaptée
De 100 000 € à 5 537 999,99 €	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un support habilité à recevoir des annonces légales
À partir de 5 538 000 €	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE

Pour les marchés de fournitures et services

Montant hors taxe	Type de publicité
< 40 000 €	Publicité non obligatoire
De 40 000 € à 89 999,99 €	Publicité libre ou adaptée
De 90 000 € à 220 999,99 €	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un support habilité à recevoir des annonces légales
À partir de 221 000 €	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE